

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS DE SAMEDI

M. HAYAS, rue J.-J. Rousseau, 3. et MM. LAFFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ON S'ABONNE.

A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE:

Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS:

Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

PRIX DES INSERTIONS:

ANNONCES,
25 centimes la ligne

RÉCLAMES,
50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT				Départ des Correspondances		SERVICE DES POSTES.		Arrivée des Correspondances		
DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.	DÉSIGNATION DES ROUTES.	Clôture des chargements.	Dernière levée (botte).	DÉSIGNATION DES ROUTES.	Arrivée des Courriers	Distribution en ville.
8	Jeu.	s Médard.	Capdenac, Lacapelle-Marival.	☽ P. Q. le 1 ^{er} à 8 h. 31 ^u du mat.	Gramat Rodez, Brives, Tulle, Aurillac. Valence-d'Agén, le Midi, Bordeaux, Agen, Charente, Vendée, Lyon, Marseille.	7 h. s.	4 h 30 m.	Cabrerets, Lauzès, St.-Géry.	5 h 30 s.	6 h. soir.
9	Vend.	ss Pr. et Féli.	Payrac.	☽ P. L. le 9, à 9 h. 50 ^u du mat.	Libos n° 1, Paris, Limoges, Périgueux, Villeneuve-sur-Lot, départements du centre. Montauban, Caussade Toulouse.	7 h. s.	6 h 45 m.	Castelnau, Calus, Cazals. Gourdon, St.-Céré, Souillac, Martel, Rodez, Aurillac.	5 h 30 s.	6 h. s.
10	Samedi	se Marguerite.	Cajarc, Gourdon, Iabastide-Murat	☽ D. Q. le 16, à 0 h. 2 ^u du soir.	St.-Géry, Cabrerets, Lauzès-du-Lot, Castelnau-de-Montrastier.	7 h. s.	9 h 13 m.	Libos n° 2, Paris, le Nord, Agen, Puy-l'Évêque, Castelfranc.	5 h 30 s.	7 h. matin.
				☽ N. L. le 23, à 8 h 7 ^u du mat.	Gourdon, Martel, Sarlat, Souillac, Calus, St.-Céré, Cazals. St.-Géry, Cabrerets, Lauzès-du-Lot, Castelnau-de-Montrastier.	7 h. s.	9 h 30 s.	Libos n° 1, Castelfranc, Duravel, Agen, Luzech, Puy-l'Évêque, Villeneuve-sur-Lot.	2 h 30 m.	7 h. matin.
					Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue, Figeac. Libos n° 2(*) Agén, Luzech, Castelfranc, Duravel, Fumel, Puy-l'Év.	7 h. s.	10 h. s.	Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue. Montauban, Caussade, Toulouse.	5 h 30 s.	6 h. soir.
						7 h. s.	10 h. s.	Valence d'Agén, Montcuq, Lauzerte, le Midi, Bordeaux, Agen.	9 h 30 s.	7 h. matin.
						7 h. s.	11 h. s.		5 h 15 s.	6 h. soir.

(*) Tous ces bureaux partent également par Libos n° 1.

Distribution rurale, 6 heures du matin.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1865, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 3 Juin 1865.

BULLETIN

Après une longue discussion, le corps législatif a adopté le projet de la loi sur l'enseignement secondaire spécial.

La discussion sur la liberté provisoire est ajournée. La Chambre s'occupe du Budget.

Un engagement entre des volontaires Belges, au Mexique, et des partisans de Juarez vient d'avoir lieu à Tacamburo, province de Michoacan, les volontaires ont éprouvé un grave échec. Un rapport officiel confirme ce triste événement.

Le rapport, qui rend hommage à la bravoure des Belges, ne laisse aucun doute sur l'étendue de leurs pertes : le major Tydgal, chef d'un détachement surpris dans la ville de Tacamburo; le capitaine Chazal, fils du ministre de la guerre; le capitaine Delannoy, fils d'un lieutenant-général, un lieutenant, deux sous-lieutenants, un médecin et 25 à 30 hommes tués; les 250 hommes restant du détachement belge, pris par l'ennemi; tel est le bilan du combat de Tacamburo. Ces nouvelles ont produit une grande consternation en Belgique.

Une souscription est ouverte à Bruxelles et dans tout le royaume en faveur des familles des officiers et soldats qui ont péri à Tacamburo.

Le dernier courrier de Vera-Cruz nous apprend que l'Empereur Maximilien avait quitté sa capitale, le 18 avril, accompagné de son ministre des affaires étrangères et d'autres personnages pour visiter quelques villes de l'Empire, S. M. était arrivée, le 29, à Orizaba. Elle avait été partout accueillie avec enthousiasme.

Les décrets de l'Empereur Maximilien concernant le clergé n'ont rencontré aucune opposition.

Les provinces situées au Sud de Mexico sont tranquilles. On croit que le maréchal Bazaine prendra le commandement des troupes destinées à opérer contre les bandes qui existent dans le nord.

Les nouveaux abonnés auront droit à tout ce qui a paru du roman en cours de publication. Nous le tenons à leur disposition dans nos bureaux.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 3 juin 1865.

CESARI TORNEO

(ÉPIQUE DU QUERCY AU XIV^e SIÈCLE)

Par M. B.

12

TROISIÈME PARTIE.

Suite du Chapitre X.

— Vous le pensez ainsi, Messire ?

— Oui, Monseigneur; et j'ai raison. En vous attaquant ici, les Français prouvent qu'ils n'entendent rien au métier de la guerre. Ils vont venir se faire tuer par quatre dans le défilé, tandis que, pour vaincre, il leur eût peut-être suffi d'entourer votre armée, de la bloquer, de l'avoir par famine.

— Vous raisonnez juste, Messire. Il est de fait que c'était là peut-être le meilleur moyen de nous approvisoir. Mon adversaire ne l'emploie pas; j'en tire les mêmes conclusions que vous.

— Or puisque j'ai le bonheur de vous dire chose qui vous plaît, Monseigneur, permettez-moi de vous donner un conseil.

La reproduction est interdite.

Jusqu'à présent, un très petit nombre seulement d'aventuriers américains ont émigré dans le Mexique; encore la plupart s'occupent-ils de chercher fortune autrement qu'en prenant du service sous Juarez et ses lieutenants.

Le mouvement insurrectionnel dans le Pérou fait des progrès. Les provinces et les villes principales ont abandonné la cause du président Pezet dont l'autorité est bornée maintenant à Lima et à Callao.

L'Espagne a adressé des réclamations au Chili qui fait des préparatifs de défense dans les places que menace l'escadre de l'amiral Pareja.

Pour le bulletin politique : A LAYTOU.

LES CONSEILS DE PRÉFECTURE.

Le Corps législatif vient de voter une loi d'une grande importance au sujet des conseils de préfecture. Nos lecteurs connaissent les dispositions nouvelles qui constituent d'une manière complète la juridiction administrative et qui lui donnent une autorité moins circonscrite et des bases plus larges.

Les récriminations auxquelles l'opposition nous a, du reste, accoutumés, ont trouvé dans cette circonstance, une magistrature et énergique réponse. — M. de Saint-Paul, conseiller d'État, qui prenait la parole pour la première fois devant l'assemblée, s'est exprimé en ces termes :

« De quoi se composent les conseils de préfecture ? De deux éléments très-distincts. Le premier, que j'appellerai l'élément local, se recrute dans le pays même, parmi les hommes les plus considérables, parmi ceux qui ont occupé les fonctions publiques, qui ont administré de grandes villes, qui ont appartenu aux conseils généraux, qui ont honoré le barreau et y ont laissé les meilleurs souvenirs. Et quand un préfet arrive dans un département, ce sont eux qui lui apprennent à connaître les hommes et les choses et qui sont auprès de lui les traditions vivantes et respectées du pays.

« Le second élément est pris dans cette jeunesse studieuse qui n'a pas perdu son temps dans l'oisiveté, qui a fait des études sérieuses et en a demandé la consécration aux concours publics, qui appartient à des familles chez lesquelles le sentiment de l'honneur est traditionnel, et qui offre autant de garanties morales que de connaissances spéciales.

« Nul plus que moi, messieurs, n'honore la magistrature; mais je ne suis pas de ceux qui croient

— Parlez, messire, vos avis sont tout-à-fait de mon goût.

— Ayez donc une réserve de gendarmerie suffisante, qui se tiendra cachée derrière cette colline, à droite, et n'en sortira qu'au moment où elle pourra facilement et utilement prendre en flanc les Français engagés dans le défilé.

— Vous êtes un prudent homme de guerre, messire Philippe. Je suivrai votre conseil, et si Dieu nous donne la victoire, je n'oublierai pas en quoi vous y aurez contribué.

Le prince, en effet, donna des ordres conformes à l'avis du seigneur de Salviac.

Les trois cents gendarmes français qui devaient forcer le défilé s'y engagèrent résolument armés de toutes pièces. Postés à droite et à gauche, derrière les haies et les buissons, les archers anglais commencèrent à faire pleuvoir sur eux une grêle de traits. Criblés de flèches, cavaliers et chevaux roulaient à terre, d'où il leur devenait de plus en plus impossible de se relever.

Heureux de ce premier succès, le prince de Galles donna l'ordre aux cavaliers cachés derrière la colline par les conseils de Philippe de Jean, de fondre sur la division du duc de Normandie, qui formait la gauche de l'armée française : en même temps, il fit remonter à cheval toute sa gendarmerie et se mit en mesure de prendre hardiment l'offensive.

— Sire, sire, lui dit alors Jean Chandos, chevauchez avant : la victoire est à vous. Marchez droit au roi de France : là réside le sort de la journée. Le roi Jean est trop valeureux pour fuir devant vous, et il tombera dans nos mains s'il plaît à Dieu et à Saint-George !

— Jean, fit le prince, allons, allons, vous ne me verrez reculer d'aujourd'hui.

Et s'adressant à sa bannière :

— Chevauchez avant, bannière, au nom de Dieu et de Saint-George !

Le porte étendard s'élança dans la mêlée.

En voyant la déconfiture des siens, au début de

qu'elle a seule le monopole de la justice. Non, un tel privilège n'appartient à personne, pas plus la justice aux magistrats que le courage à l'armée : en France, tout le monde est brave, comme tous les juges équitables ! Et, que vous vous adressiez aux tribunaux administratifs, aux tribunaux ordinaires, aux tribunaux de commerce, ou aux conseils de prud'hommes, vous trouverez partout le même sentiment de la justice et du devoir.

Et certes, les tribunaux administratifs ont donné de suffisantes garanties pour que nul, dans cette enceinte, pas plus que dans le pays, n'ait le droit de suspecter leur indépendance et leur loyauté.

La loi a été votée par 212 voix contre 14.

A LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

Toulon, 1^{er} janvier.

Les préparatifs que l'on faisait pour la réception de l'Empereur ont cessé à la suite d'un contr'ordre venu d'Algérie. Sa Majesté arrivera mardi prochain, 6 courant, mais elle ne s'arrêtera pas à Toulon.

Amérique.

Rio-de-Janeiro, 10 mai.

Le général Lopez a fait saisir, sans déclaration de guerre, dans le port de l'Assomption, le vapeur Argentin Salto. Son escadre s'est emparée de deux vapeurs de guerre qui se trouvaient dans le port de Corrientes. La ville de Corrientes a été occupée, sans résistance, par 7,000 paraguayens. — Un envoyé du président Mitre part pour Londres, dans le but d'y contracter un emprunt.

Le ministre Brésilien a donné sa démission, Le sénateur Nabuco de Arayo a été chargé de former un cabinet.

Italie.

Naples, 31 mai.

Le général turc, Omer-Pacha, est arrivé ici hier. Il repart aujourd'hui pour Paris.

VOYAGE DE L'EMPEREUR.

Batna, 31 mai, 3 h. du matin.

L'Empereur est arrivé hier, à 6 heures, à Batna, et a été reçu à une lieue de la ville par le colonel Seroka, commandant la subdivision, à la tête de mille chevaux des Goums, sous son commandement.

En route S. M. s'étant arrêtée à Melila, pendant quelques heures, sous la tente, pour assister à une grande fête arabe que lui offrait Bou-Lakas-Ben-Gannah, le chef de la grande tribu, des Semouls. L'Empereur a pu jouir pendant cette émouvante scène d'un spectacle qui ne s'était pas encore présenté à ses yeux, celui d'une tribu toute entière, avec ses innombrables troupeaux établis dans des campements.

Le matin avant le jour, pour éviter la trop grande chaleur, S. M. poursuivait sa route dans le Sud et se rendait à Biskra.

l'action, le roi Jean s'avance vers les Anglais, à pied et armé d'une hache d'armes, dont il faisait merveille. Philippe, son plus jeune fils, était à côté de lui et lui criait à chaque nouvel assaut :

— Père, gardez-vous à droite; père, gardez-vous à gauche !

Mais en dépit de ses efforts désespérés, il est entouré d'ennemis : les Anglais sont cinq contre un. Geoffroi de Chagny est tué; l'oriflamme roule avec lui dans la poussière. Ceux du prince de Galles qui connaissent le roi de France, lui crient :

— Rendez-vous ou vous êtes mort !

— Sire, dit, en meilleur français que ses compagnons, un chevalier artésien nommé Denis de Mortbecque, qui, à la suite d'un homicide, s'était réfugié en Angleterre, sire, rendez-vous !

— A qui me rendrai-je ? A qui ? Où est mon cousin le prince de Galles ? demanda le roi qui se vit perdu.

— Sire, répondit Denis, le Prince n'est pas ici. Mais rendez-vous à moi et je vous mènerai vers lui.

— Qui êtes-vous ? interrogea le roi.

— Sire, je suis Denis de Mortbecque, un chevalier d'Artois. Mais je sers l'Angleterre, parce que je ne puis plus demeurer en France.

— Eh ! bien, je me rends à vous.

Et le roi lui donna le gant de la main droite. Mais tous les autres criaient :

— Je l'ai pris ! Je l'ai pris !

Cependant le prince de Galles, qui s'était porté au combat comme un lion cruel, sentait, sur la fin de la bataille, la fatigue trahir ses forces. Jean Chandos qui ne l'avait point quitté de la journée, lui dit alors :

— Sire, arrêtez-vous. Mettez votre bannière sur ce buisson pour rallier vos gens; car, Dieu merci, la victoire est à vous : les Français sont défaits. Reposez-vous un peu; je vous vois trop échauffé.

Le jeune prince suivit ce conseil, et fit sonner le ralliement. Cependant, on lui dressa une tente où il lui fut servi à boire ainsi qu'àux seigneurs qui se

Biskra, le 1^{er} juin, 3 h. du soir.

L'Empereur est arrivé à Biskra, hier, à 6 heures. S. M. a été reçue par le commandant Forignal, qui lui a présenté les nombreux chefs arabes du Sud, et les tribus ayant fait les unes, jusqu'à 60 ou 80 lieues pour venir saluer l'Empereur.

C'est, entouré de ce cortège de cavaliers incomparables, par la richesse de leurs costumes, et des acclamations enthousiastes de trente mille arabes, venus des contrées les plus lointaines, que S. M. a fait son entrée à Biskra.

Impossible de peindre comme il conviendrait, dans une dépêche, l'étonnement et l'admiration, qui saisissaient l'esprit, lorsqu'après un parcours de 30 lieues à travers un pays aride et désolé, l'on aperçoit tout-à-coup comme une île verdoyante au milieu d'une mer de sable, cette magnifique oasis de cent cinquante mille palmiers.

Batna, 2 juin.

L'Empereur est revenu hier, à 6 heures, à Biskra, après une journée de marche assez fatigante.

S. M. fait séjour à Batna, et va dans l'après-midi, visiter les ruines de Lambessa.

Demain départ pour Constantine.

Correspondance.

Paris, le 2 juin.

On dit que l'Empereur fera une rapide station en Corse avant de rentrer en France. La cour s'installera à Fontainebleau, le 16 juin.

— Les obsèques du maréchal Magnan, ainsi que c'est l'usage pour les maréchaux, ont eu lieu aux Invalides, mais la déposition mortelle de l'illustre défunt ne prendra pas place dans le caveau des gouverneurs et maréchaux. Après la cérémonie funèbre, le corps sera transporté à Saint-Germain, et placé dans le tombeau de famille, près de celui de la maréchale, morte il y a six ans.

Le maréchal laisse un fils capitaine d'état-major, quatre filles mariées, dont une, l'aînée, a épousé son cousin, le lieutenant-colonel d'état-major Sautereau, aide-de-camp de son oncle et beau-père.

— M. Th. Bac, avocat à la Cour impériale, ancien député, vient de mourir dans sa 56^e année.

— On mande de New-York que M. Jefferson Davis sera jugé par un tribunal civil.

Pour extrait : A. LAYTOU.

trouvaient auprès de lui. Sur ces entrefaites arrivèrent dans la tente du prince les comtes de Warwick et de Suffolk, maréchaux de son armée.

— Avez-vous nouvelles du roi de France ? leur demanda le prince.

— Non pas précisément, sire, mais il doit être mort ou pris, car, pour sûr, il n'a pas fui de la bataille.

— C'est bien, Warwick; mais partez, et faites en sorte de me donner, à votre retour, des nouvelles du roi Jean.

Le roi de France était en effet prisonnier. Entouré d'Anglais qui se disputaient l'honneur de l'avoir pris, il leur criait :

— Seigneurs, seigneurs, conduisez-nous courtoisement, mon fils et moi, vers le prince, mon cousin, et ne vous disputez pas l'honneur de ma prise; car je suis assez puissant pour vous enrichir tous.

Ces paroles calmaient un instant les Anglais, mais ils ne tardaient pas à se disputer encore le roi. Warwick, du haut d'un tertre, aperçut ce manège; il se dirigea vers le groupe de ces soldats avides, fendit la presse, mit pied à terre, et s'inclina devant le roi Jean, qu'il délivra de cette cohue encombrée et périlleuse.

Quelques instants après, Warwick entra dans la tente du prince de Galles, et, dit la chronique, lui fit présent du roi de France.

La bataille de Mauvertuis, plus connue sous le nom de bataille de Poitiers, eut lieu le dix-neuf septembre mil trois cent cinquante six. Huit mille français y furent tués. Quant aux prisonniers, ils étaient deux fois plus nombreux que les vainqueurs.

Le soir même de la bataille, Philippe de Jean reprit la route du Quercy, emmenant deux prisonniers dont la capture allait mieux à ses goûts que celle du roi de France lui-même.

FIN DE LA TROISIÈME PARTIE.

(La suite au prochain numéro.)

EXPOSITION AGRICOLE.

ANIMAUX REPRODUCTEURS.

1^{re} CLASSE. — ESPÈCE BOVINE.

PROGRAMME DES RÉCOMPENSES.

(Suite).

4^e Catégorie. — Race Limousine.

Mâles.	1 ^{re} Section.	1 ^{er} Prix.	médaillon d'or et 600 fr. à M. Caillaud (Achille), à St-Martin-St-Catherine (Creuse), pour le taureau	n. 115.
		2 ^e —	médaillon d'argent et 500 fr. à M. Capet (Léonard), à St-Martin-St-Catherine (Creuse), pour le taureau	n. 106.
2 ^e Section.	1 ^{er} Prix.	1 ^{er} —	Mention honorable à M. Coulaud, à Montboucher (Creuse), pour le taureau	n. 116.
		2 ^e —	médaillon d'or et 600 fr. à M. Gauthier, à Uzerche (Corrèze), pour le taureau	n. 128.
2 ^e —	2 ^e —	1 ^{er} —	médaillon d'argent et 500 fr. à M. le comte de Cosnac, à Cosnac (Corrèze), pour le taureau	n. 127.
		2 ^e —	médaillon d'or à M. le général de Montréal, à la Croisille (Haute-Vienne), éleveur du taureau	n. 128.
Femelles.	1 ^{re} Section.	1 ^{er} Prix.	médaillon d'or et 300 fr. à M. de Lage, à Rosiers (Corrèze), pour la génisse	n. 133.
		2 ^e —	médaillon d'argent et 200 fr. à M. Gardavau, déjà nommé, pour la génisse	n. 139.
2 ^e —	1 ^{er} Prix.	1 ^{er} —	Mention honorable à M. de Lage, à Rosiers (Corrèze), pour la génisse	n. 137.
		2 ^e —	médaillon d'or et 400 fr. à M. le comte du Authier, à Auriat (Creuse), pour la génisse	n. 146.
2 ^e —	2 ^e —	1 ^{er} —	médaillon d'argent et 300 fr. à M. Dubois, à Prayssac (Lot), pour la génisse	n. 145.
		2 ^e —	Mention honorable à M. Caillaud, précité, pour la génisse	n. 140.
3 ^e Section.	1 ^{er} Prix.	1 ^{er} —	médaillon d'or et 400 fr. à M. le comte du Authier, déjà nommé, pour la vache	n. 157.
		2 ^e —	médaillon d'argent et 300 fr. à M. Caillaud, déjà nommé, pour la vache	n. 153.
3 ^e —	2 ^e —	1 ^{er} —	médaillon de bronze et 200 fr. à M. Caviolle (Charles), à Catus (Lot), pour la vache	n. 151.
		2 ^e —	première mention honorable à M. Coulaud, à Montboucher (Creuse), pour la vache	n. 147.
3 ^e —	3 ^e —	1 ^{er} —	deuxième mention honorable à M. Miquel, à Puy-l'Évêque (Lot), pour la vache	n. 149.
		2 ^e —		

5^e Catégorie. — Race Marchoise.

Mâles.	1 ^{re} Section.	1 ^{er} Prix.	médaillon d'or et 600 fr. à M. le général de Solliers, à Grandbourg (Creuse), pour le taureau	n. 165.
		2 ^e —	médaillon d'argent et 500 fr. à M. Faure, à la Souterraine (Creuse), pour le taureau	n. 162.
2 ^e Section.	1 ^{er} Prix.	1 ^{er} —	médaillon de bronze et 400 fr. à M. Dissendes-la-Villatte, à Guéret (Creuse), pour le taureau	n. 168.
		2 ^e —	médaillon d'or et 600 fr. à M. Blanchet, à St-Sulpice-le-Guérétois, pour le taureau	n. 171.
2 ^e —	2 ^e —	1 ^{er} —	médaillon d'argent et 500 fr. à M. Faure, déjà nommé, pour le taureau	n. 175.
		2 ^e —	médaillon de bronze et 400 fr. à M. Dissendes-la-Villatte, à Guéret, pour le taureau	n. 170.
Femelles.	1 ^{re} Section.	1 ^{er} Prix.	Mention honorable à M. Du Miral, à la Villeneuve (Creuse), pour le taureau	n. 174.
		2 ^e —	médaillon d'or et 300 fr. à M. le comte de la Celle, à Ajain (Creuse), pour la génisse	n. 184.
2 ^e —	2 ^e —	1 ^{er} —	médaillon d'argent et 200 fr. à M. Gardavau, déjà nommé pour la génisse	n. 180.
		2 ^e —	médaillon de bronze et 100 fr. à M. Dissendes-la-Villatte, déjà nommé, pour la génisse	n. 183.
2 ^e —	1 ^{er} Prix.	1 ^{er} —	médaillon d'or et 400 fr. à M. Du Miral, déjà nommé, pour la génisse	n. 182.
		2 ^e —	médaillon d'argent et 300 fr. à M. Rousseau, à Guéret, pour la génisse	n. 189.
3 ^e —	2 ^e —	1 ^{er} —	médaillon de bronze et 200 fr. à M. le comte de la Celle, déjà nommé, pour la génisse	n. 186.
		2 ^e —	3 ^e Section. 1 ^{er} Prix.	médaillon d'or et 400 fr. à M. le général de Solliers, déjà nommé, pour la vache
3 ^e —	2 ^e —	1 ^{er} —	médaillon d'argent et 300 fr. à M. Florans, à Guéret, pour la vache	n. 193.
		2 ^e —	médaillon de bronze et 200 fr. à M. Dissendes-la-Villatte, déjà nommé, pour la vache	n. 194.
3 ^e —	3 ^e —	1 ^{er} —	première mention honorable à M. le comte de la Celle, précité, pour la vache	n. 190.
		2 ^e —	deuxième mention honorable à M. Du Miral, précité, pour la vache	n. 192.
3 ^e —	3 ^e —	1 ^{er} —	médaillon d'argent à M. Beauchamp, à Guéret, éleveur de la vache	n. 193.
		2 ^e —		

(La suite au prochain numéro).

ont eu l'honneur d'être admis à la dernière exposition de Toulouse. — Nous laissons au public, juge plus désintéressé que nous, le soin de faire des appréciations plus détaillées.

M^{lle} Combarieu. — Le premier tableau de M^{lle} Combarieu, le n^o 301 est une descente de croix d'après Van-Dick. Cette toile est placée dans un faux jour ; il est impossible d'en porter un jugement. — Le n^o 308 est une tête d'enfant bien dessinée et d'un très bon coloris ; l'expression de ce visage est naturelle. — Le portrait n^o 317 est un peu moins bien réussi ; il nous semble qu'il y a un défaut dans le nez. — Deux petits tableaux 315 316 sont d'un faire délicat et ils souffrent d'autant plus d'une mauvaise exposition. — Le n^o 313, la *Sybille* du Dominicain et le n^o 314, figure symbolique, sont deux bonnes copies ; dans la première nous avons remarqué une main gauche bien réussie ; dans le second une bonne harmonie de couleur. — Les n^{os} 309 et 310 sont deux têtes d'après nature. Leur expression est attachante ; la physionomie de celle qui sourit est vraie. La couleur est vigoureuse. — Les fruits et feuilles du n^o 321 sont bien touchés ; le fond est trop sombre. — Le n^o 320 est une reproduction d'un groupe d'enfants d'après Proudhon, qui se trouve en original dans l'autre salle. On peut se convaincre que le maître a été bien interprété.

M. Planavergne a fait figurer à l'exposition, 4^o un portrait au pastel de M. Conté, député du Lot et maire de Cahors : ce portrait est d'une ressemblance parfaite ; 2^o un portrait de l'auteur lui-même, exposé déjà à Toulouse, où il avait été remarqué ; 3^o une scène de joueurs, peinture à l'huile, à la manière flamande. Nous ne savons si cette toile est un original ; mais si c'en est un, nous félicitons l'auteur sur cette composition. Cette couleur chaude dénote un bon sentiment des ressources de la palette. — 4^o Enfin des ébauches portées sous le n^o 399.

Trois numéros appartiennent à M. Audouy. — Le n^o 393 est une étude d'arbres d'après Richard, L'arbre et le fond sont bien réussis. — Le n^o 354, paysage, est d'une jolie couleur. Il y a un peu trop de ciel ; un peu plus de vigueur au premier plan eût été nécessaire. — Le n^o 345 est une vue des Pyrénées.

Dans cette partie du salon réservée aux peintres vivants, nous trouvons encore des tableaux très dignes d'être signalés. — Le n^o 302 est un pastel de Durand ; la Marguerite. Quelle tête délicate ! — Les n^{os} 370 et 371 se recommandent vivement aux curieux : ce sont deux pastels de Trémisot. Le premier représente un lever de soleil. Le reflet dans les eaux est très bien accusé. Le second est un soleil couchant : le ciel est rouge d'or, superbe. — Popoff, russe d'origine, est l'auteur d'une fanéuse au crayon noir : c'est un dessin hardiment tracé et habilement fini. — Sous les n^{os} 388 et 389 se trouvent deux fusains : deux paysages par M. Ch. Vafette, de Castres, un artiste distingué ; — et sous les n^{os} 324 et 325 deux effets de neige par un homonyme du précédent auteur. — 319 : un bucheon, bonne aquarelle par Andrieu ; — 342 : paysage, bonne aquarelle par Watelet. — Le n^o 401 mérite d'être mentionné : il renferme une intention qui, pour nous, est une aspiration locale, un signe que le sentiment artistique ne demanderait qu'à être développé. M. Baudel a fait, à la mine de plomb, l'esquisse d'une scène ; *Uxellodunum* après la prise. Certes il y a des fautes de dessin, peut-être des erreurs historiques ; l'auteur doit le savoir comme nous ; mais si le procédé lui manque, il y a dans la conception de ce travail, dans la distribution du tableau, un mérite dont il faut tenir compte et qui est digne d'encouragements. — Nous relèverons enfin quatre vues de Suisse, d'un genre particulier et fort délicat, à la gouache. Ces tableaux sont la propriété de M. Dufour.

Voilà la nomenclature de nos peintres vivants. Elle est écourtée ; mais pour apprécier et juger les œuvres des peintres vivants, il faut accuser l'embaras singulier dans lequel un narrateur se trouve. Un sentiment de haute convenance veut qu'il apporte dans ses appréciations une réserve et une modération capables de défier les plus légères susceptibilités. De plus, il lui faudrait deux choses : dominer sa matière de telle sorte qu'il pût ajouter aux observations critiques des conseils judicieux pour l'avenir ; et deuxièmement avoir la faculté de discerner ce que le jeune artiste serait en état de faire si la nature était son seul modèle et son imagination son guide unique. Reproduire le tableau d'un maître c'est s'approprier un sujet, un faire, un coloris : cela permet simplement d'apprécier un talent de copiste. Un amateur-artiste nous donne la mesure d'un talent d'imitation, la mesure de son sentiment de la couleur ; il nous offre un *duplîcât* (pas toujours conforme) du tableau d'un maître qui a possédé pour lui les règles de l'art, la science du clair-obscur, le don du coloris.

Non, jeunes artistes nous ne saurions juger ici au point de vue des règles élevées de l'art ; et vous le savez bien quand vous avez vous-même, avec une modestie digne de respect, consenti à prêter vos ouvrages pour une exhibition, et non pour courir les chances d'un concours : c'était pour vous un acte de complaisance, et point du tout un fait de vanité prétenueuse. — Nous voulons nous-même rendre sincèrement hommage au mérite relatif que vous avez : celui d'avoir reproduit des œuvres entreprises par vous avec courage ; vous êtes privés des conseils de maîtres habiles, vous travaillez sans le secours de modèles dignes de ce nom, sans les avis d'amis compétents et rigides !

Certes, nous sommes bien loin de vouloir jeter chez vous le découragement ! C'est au contraire le propre des âmes d'élite d'embrasser aussitôt l'étendue du champ immense qu'ils voudraient parcourir. Or chacun de vous sait les études sérieuses, les travaux incessants de celui qui aspire à devenir un peintre. — Que de savoir ne lui faut-il pas ! La géométrie l'optique, la perspective, la géographie, l'anatomie, l'architecture, l'histoire et bien d'autres sciences sont nécessaires à un peintre. Et encore ! Des études de toute la vie ne suffiraient point à le former si la nature ne l'a doué d'un souffle puissant.

Mais sans aspirer à s'élever aussi haut, vous pouvez cultiver un art qui peut procurer de douces jouissances. Par lui vous joindrez l'utile et l'agréable ; et si vous donnez à vous-même le sentiment du beau, il nous donne à tous le sentiment des grandes œuvres. D'ailleurs la peinture est un autre langage qui achève de perfectionner l'art de nous communiquer nos pensées : il matérialise la pensée en donnant un corps

EXPOSITION ARTISTIQUE ET INDUSTRIELLE

(2^e ARTICLE.)

Convenons, avant tout, que le Catalogue de notre exposition est sec, incomplet, diffus. Plus de développement eût, peut-être, été nécessaire ; mais, à coup sûr, il y a lieu de regretter qu'on ne lui ait pas donné plus de clarté en adoptant une nouvelle série de chiffres pour chaque salle, ou même une seule série pour toute l'exposition artistique et industrielle.

Il est certain que, dans une salle, vous cherchez une peinture et vous recourez au Catalogue pour trouver avec peine un objet artistique qui n'a aucun rapport avec le sujet qui vous préoccupe. Vous recherchez le sujet d'une toile charmante, l'auteur d'une sainte famille, vous trouvez dans votre Catalogue une vieille ferrure ou un bahut à ventaux. Vous passez dans une autre salle, vous vous mettez en quête d'une crédence, vous vous engagez dans une série malencontreuse et vous allez vous trouver en présence d'une chaste Suzanne ou devant le Rommain allaité par sa fille. C'est le cas de dire que « un beau désordre n'est pas l'effet de l'art ».

Nous concevons l'espoir que l'année 1872 nous trouvera plus expérimentés sur ce point.

Autre chose. Il ne nous convient guère de commencer par décrire minutieusement le local de l'installation, et de vous parler d'un bâtiment public sénile, pour ainsi dire condamné, d'un trottoir réparé, d'un escalier orné de tentures splendides et prudemment étayé, de salles élevées et profondes, mais ravaldées quelque peu misérablement. Passons. — Il me plaît au contraire de vous entretenir tout d'abord de nos peintres vivants. Une exposition a pour but d'honorer les morts et surtout d'exalter le mérite des peintres du jour, en tant que ce mérite peut élargir les limites de l'art et servir au développement des facultés des jeunes artistes. Une exposition n'est pas un Musée ; et il a été bien entendu que les tableaux anciens ont été sollicités et acceptés avec reconnaissance, parce que notre ville ne pouvait espérer fournir une collection suffisante d'ouvrages modernes ; nous voulons maintenir les principes.

Honneur aux nobles étrangers ! Le visiteur se trouve avec nous dans la deuxième salle des beaux-arts, et salue la collection de tableaux d'un jeune peintre de Villeneuve-d'Agen, M. Sabatié. Cette collection est digne de faire la renommée d'un artiste ; elle fait l'ornement de notre exposition.

Le premier tableau qui se présente à nous (335), représente une caravane en marche. Le terrain, coupé, sur le premier plan, par des accidents et une rivière, est ondulé ; il s'élève, au second plan, pour s'affaïsser ensuite, et laisser voir à l'horizon les montagnes bleues, le ciel du désert. C'est vivant, et comme c'est bien traité ! la terre émaillée d'herbages, des rochers placés en avant sont admirables de couleur. C'est la manière de Decamps, dont M. Sabatié est élève. On assure que la grille du maître peut se reconnaître dans cette toile.

Les n^{os} 335 et 336 sont de petits paysages d'une touche très-fine ; ce sont des quasi-miniatures. Le second se recommande surtout par des teintes chaudes. — Un médaillon (n^o 346), propriété de M. de Pébeyre, est aussi très-délicatement peint. Ses animaux sont un peu volumineux et le ciel est un peu chargé. — Le n^o 334, du même auteur, nous représente un intérieur d'étable. Cette toile est d'une couleur animée ; il y a une tête de bœuf bien éclairée et bien naturelle. Il nous semble qu'il y a un défaut de perspective dans le plancher. — Le n^o 332, une gardeuse de pores. Ces animaux sont très-vivants, bien en relief. Ici, nous pourrions trouver encore

quelques points lumineux indécis ; le ciel un peu lourd. — Le n^o 329 est un grand paysage. Nous trouvons dans cet ouvrage toutes les qualités d'un maître : une perspective bien ménagée, une eau profonde, un ciel lumineux quoique un peu cru, et une forêt épaisse et transparente à la fois. — Le chasseur du n^o 330 est d'un dessin excellent : le coloris, un peu trop uniforme, peut-être, nous a rappelé le peintre *Antigna*, dont le Luxembourg possède des tableaux. Il y a des détails charmants, notamment un certain plat d'eau frappant de vérité. — Une vue de Villeneuve, est un petit paysage (n^o 338), où rien n'est heurté. — Nous voyons dans le n^o 351, des Gitanos tondant des chevaux : effet de clair-obscur bien heureux. Il y a un peu de raideur dans le cheval du premier plan, et ceux du second sont trop forts. — Les chevaux de meunier (352) sont bien réussis au point de vue du dessin ; à part un certain défaut de perspective, la couleur est brillante. Les paysages n^{os} 333 et 337 sont de caractère différent. Le premier, intitulé : *paysage moyen-âge*, a une teinte qui nous a paru un peu trop de fantaisie ; le second, d'une touche différente et plus agréable pour nous, a deux petites vaches fort bien exécutées. — Du reste, M. Sabatié est un auteur qui a plusieurs cordes à son arc. M. Calmette possède encore de lui (n^o 386 du Catalogue de l'exposition), un fusain exquis. Ce genre est ingrat ; ce dessin produit le plus heureux effet. La distribution des personnages, le naturel des poses sont remarquables.

M. Magnès a exposé des portraits au pastel d'un mérite distingué. Le portrait de M. Calmon (n^o 350) est d'un dessin correct et le coloris est naturel ; la ressemblance est très-grande. On assure que celle des portraits n^{os} 359, n^o 366 ne l'est pas moins. — Le portrait n^o 367 est d'une bonne couleur : il gagnerait, ce nous semble, à ce que les encadrements jaunes disparaissent. — Le visage de Fénélon (361) a de la placidité, de la vie ; il paraît que M. Magnès a composé le coloris de ce portrait : c'est une qualité de plus. Nous désirons que cet artiste ne quitte pas notre ville.

Nous voulons dire un mot de quelques auteurs modernes étrangers au pays et dont les ouvrages ont été confiés. — M. Laygues a fait une réduction (n^o 339) d'un tableau du musée de la ville de Toulouse, la *mendiant*. Quelle pose et quelle expression de physionomie ! Les mains laissent quelque chose à désirer. L'original ne nous a pas fait un plus grand plaisir. — M. Pradelle a composé (349) un *appel en Crimée*. Il y a un groupe d'hommes fort bien distribué et bien détaché sur un fond neigeux et sous un ciel gris de plomb. Il est à regretter que ce tableau n'ait pas pu recevoir un emplacement meilleur. — M. Millet est représenté à l'exposition par le n^o 328 : une *gardeuse de moutons*, traitée tout-à-fait à la manière de Courbet, le peintre du réalisme. C'est une peinture vraie et dont les plans divers sont traités avec une transition des plus adoucies. — M. Maillard est le peintre d'une petite toile, n^o 344, qui représente une tête d'ivrogne fort bien caractérisée.

M. Cavaignac, auteur de deux pastels (n^{os} 323-368), qui ont déjà figuré avec beaucoup de distinction à une exposition de Toulouse, a fait d'après nature un paysage au pastel : c'est une vue des bords du Lot. M. Cavaignac a été séduit par un site très-pittoresque sans doute, mais un peu uniforme : il fallait un lointain sur le côté gauche, à la place d'une montagne dont l'effet est pareil à celui de la montagne de droite. La perspective y eût gagné et la variété eût remplacé cette symétrie peu heureuse. Il y a encore trop de premier plan, trop d'eau. — A part ces observations que l'auteur a probablement faites avant nous, il y a

beaucoup de bien à dire de ce travail. Les rochers de la montagne sont d'une exécution remarquable, l'eau est très-transparente, les maisons très-bien éclairées. — M. Cavaignac a exposé en outre deux petites mines de plomb : c'est le genre dans lequel on sait que l'auteur excelle, et chacun s'accordera à dire qu'elles sont charmantes.

Beaucoup de publicistes ont des scrupules pour exprimer leur jugement au sujet des artistes vivants ; ils assurent que si l'on ne doit aux morts que la vérité, aux vivants on doit des égards qui ne sont pas toujours compatibles avec elle. En principe cela est juste ; dans cette circonstance, nous nous départirons de cette rigueur. Nous devons des remerciements à nos jeunes artistes pour avoir fait violence à leur modestie ; et si, à quelques éloges, — digne hommage rendu à leur talent, — nous osons mêler quelques paroles moins laudatives, nous espérons que la forme trouvera grâce devant leur esprit. « Dans l'appréciation des choses de l'art, où manque la règle absolue et certaine, il n'est permis à personne de se croire une autorité ; on n'est qu'une opinion. » Nous voulons dire la nôtre parce que nous sentons qu'elle ne saurait être blessante pour personne.

M^{me} de Valon a bien voulu confier à la commission d'exposition quelques toiles : une Vierge mère d'après Carlo Dolci. Nous avons remarqué dans cette toile (n^o 308) une couleur vive, une teinte harmonieuse dans la partie éclairée du visage de la vierge. Un certain contraste dans les différentes parties du premier plan témoigne que les lignes sont trop arrêtées : elles font de l'ensemble un tout qui demanderait plus d'homogénéité. Un glacis général sur cette partie du tableau l'eût peut-être modifié avantageusement. — Dans le n^o 307, — c'est une femme du peuple d'après Murillo, — les tons sont mieux fondus. Il y a peut-être un peu de raideur dans la pose des personnages. — Le n^o 305 est un tableau d'après Longuet : l'oracle des champs. C'est un sujet fort agréable ; les draperies sont fort bien réussies. — Les visiteurs sont frappés d'une tête de charbonnier au pastel, n^o 380. Le fait est que l'expression de ce visage est saisissante ; et nous avons été surpris nous-même que le pastel pût atteindre une vigueur pareille. Le n^o 364 est un bouquet très-heureusement distribué et fort joliment peint.

M^{me} A. Calmels, n^o 304 : St Vincent de Paul, d'après L. Canon. Nous pourrions dire aussi que, dans cette toile, chaque portion a été traitée séparément avec soin et sans doute avec lenteur, en sorte que l'ensemble est formé d'une multitude de petits sujets distincts et disparates. La tête du vieillard est bonne. — Dans le n^o 306, la tempête d'après Eug. Delacroix, l'expression des visages est assez bien rendue. C'est une copie estimable. Les n^{os} 344 et 356 sont d'après Couderc. Le premier représente un vase de fleurs ; le second une nature morte. Les sujets sont charmants ; la peinture est peut-être un peu trop soignée. — La tête d'une jeune fille au pastel (n^o 355) est d'un ensemble heureux. L'incarnat est marmoréen ; le sentiment qui règne dans le visage touche. — Les n^{os} 311 et 312 sont des fleurs et fruits d'une agréable couleur. — Le n^o 327 est une tête d'après Rembrandt ; il a la couleur forte et inspirée du maître. — Le n^o 363 est un sujet d'après nature : c'est une jeune fille des champs assise dans une grange ; un chien est couché à côté d'elle. Cette toile donnerait lieu à des observations sous le rapport du dessin ; la tête de la jeune fille est d'une grande harmonie de teinte. — La Sainte Face (n^o 269), copiée d'après une réduction du Velum de la chapelle Sixtine, nous paraît finement détaillée et délicatement peinte. — Les n^{os} 331 et 347 sont des portraits études : tous les deux

à des êtres purement imaginaires. On peut donc dire que cet art admirable est un des plus puissants éléments de l'instruction des hommes, un des plus heureux conducteurs du progrès. A. CALMELS.

Chronique locale.

Le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics vient de décerner, sur la proposition de l'Académie Impériale de Médecine, des récompenses honorifiques aux médecins qui se sont distingués dans le service des épidémies en 1863. M. Mialet, de Gramat, a obtenu une médaille d'argent.

Par décision du ministre des finances, l'intérêt des bons du Trésor, à partir du 29 mai, est fixé comme il suit :

à 2 p. 0/0 pour les bons de 3 à 5 mois ;
à 2 1/2 p. 0/0 id. de 6 à 11 mois ;
à 3 p. 0/0 id. à un an.

Mercredi dernier, à neuf heures du soir, avait lieu, à Cahors, l'expérience d'incombustibilité donnée par M. Buvert, inventeur d'un appareil aussi simple qu'ingénieux : il se compose d'une enveloppe en peau de veau qui se colle parfaitement au corps excepté dans la région de la tête où un petit réservoir d'air se trouve ménagé. Ce réservoir est alimenté par un soufflet placé à mi-corps, dans l'appareil lui-même et qui est entretenu par un tuyau qui descend le long de la jambe droite et vient prendre le fluide à quelques centimètres du sol.

Le premier vêtement en peau est recouvert d'un second en éponges. Une petite glace placée à la hauteur des yeux permet de se conduire au milieu des flammes. Une fois recouvert de son appareil, M. Buvert imbibé les éponges d'eau, et, dès cet instant, il peut, sans le moindre incon vénient, se plonger dans le feu. 60 fagots alimentaient, mercredi, le foyer d'expérimentation et bientôt les flammes se développèrent avec une grande intensité. Alors M. Buvert s'approcha tranquillement du brasier, y pénétra sans la moindre gêne, le parcourut en tout sens, se coucha à plat ventre, se releva pour monter sur une échelle, saisit à pleines mains des tisons incandescents ; il fit, en un mot, son jouet de l'élément terrible.

Au bout d'une demi-heure M. Buvert sortit du foyer aussi calme et pas plus endommagé qu'avant d'y pénétrer. L'expérience avait été une fois de plus concluante ; chacun applaudit de bon cœur à cette découverte qui peut rendre de si grands services dans les incendies. Malheureusement beaucoup de personnes allèrent voir l'expérience par simple curiosité. Accordant complaisamment à l'inventeur les rentes d'un millionnaire, elles se tinrent plus commodément sur le pont Philippe que sur le lieu même de l'expérience et furent ainsi affranchies de toute rétribution.

M. Buvert fit à peine ses frais.

La clôture des exercices du mois de Marie a eu lieu, mercredi soir, dans toutes les paroisses de notre ville, au milieu d'un grand concours de fidèles.

On nous écrit de Vayrac :

Une température exceptionnelle favorise le développement des blés de nos plaines.

Leur belle apparence tend à faire faiblir le prix des céréales sur nos marchés.

Le froment s'est vendu à la foire de Vayrac, 1^{er} juin, de 17 fr. à 17,50 c. ; le seigle, de 12,50 à 14 fr. ; les haricots, qui, aux précédents marchés atteignaient aux prix de 26 à 27 fr., se sont vendus de 20 à 21 fr. ; le maïs, vendu il y a quelques jours, 16 fr. n'a atteint à la foire du 1^{er} juin de 13,50 à 14 fr. ; le tout à l'hect.

Le nommé B., âgé de près de quarante ans, domicilié dans la commune de Floyrac, se rendait, mardi soir, de St-Denis à son domicile. En dépit des règlements, il trouva plus commode et plus économique de traverser la Dordogne en passant sur le pont en fer que parcourt la voie ferrée, au lieu de passer au bas de Floyrac. Chemin faisant, B. fut heurté par le passage d'un train à quelques mètres au-delà du pont. Le choc fut si violent que le malheureux B. mourut presque instantanément. Son cadavre ne fut retiré que le lendemain matin de sur la voie. B. laisse trois enfants en bas âge.

Le cours des vins de Cahors, sur la place de Bordeaux, le 27 mai, était : 1864 1^{re} qualité : 350—400 ; 2^e et 3^e qualités : 280—300 fr. le tonneau.

On écrit de Pay-l'Évêque : — Nous sommes favorisés par un temps magnifique, la vigne promet une récolte très-abondante.

Tout le vin de couleur est enlevé ; il ne reste dans notre circonscription que les vins destinés à servir à la consommation. Le prix n'a pas varié ; cependant il est à croire qu'il surviendra une hausse sensible pour les vins de table.

RENTES MIXTES
CRÉÉES PAR DÉCRET IMPÉRIAL DU 18 JUIN 1864.
AVIS AUX RENTIERS

Les inscriptions de rentes 3 p. 0/0 nominatives munies de coupons d'arrérages PAYABLES AU PORTEUR, connues sous le nom de *rentes mixtes*, ont pris déjà une extension rapide, ce qui prouve qu'elles répondent à un besoin réel. Pour aider encore à leur développement, le ministre a décidé qu'il serait créé pour cette nature d'inscription, comme cela a été fait pour les rentes au porteur, des coupures intermédiaires de 6, 7, 8 et 9 francs qui, réunies aux coupures déjà autorisées, permettront de former toute somme de rente, depuis le minimum de 5 francs.

Les demandes d'échange d'inscriptions ordinaires contre des *inscriptions mixtes* pourront donc être admises désormais pour l'intégralité de l'inscription, quel qu'en soit le montant.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

1 juin Valet (Pierre), aux Hortes.
2 — Labro (Jean-Auguste), boulevard Nord.

Mariages.

1 — Combarieu (François), cultivateur et Meriguet (Perrette).

Pour la chronique locale, A. Layton.

UXELLODUNUM

Cahors, ce 1^{er} juin 1865.

Cher Monsieur Layton,

C'est en courant et en dérochant une heure aux occupations obligatoires de mon état que je vous adresse quelques lignes, en réponse à l'article sur *Uxellodunum*, publié par M. J. B. D. Nadal, dans le n^o du 27 mai dernier du *Journal du Lot*.

Cet article, que je viens de lire à l'instant même, pour la première fois, a pour but avoué de montrer aux lecteurs de votre Journal que les objections formulées par moi contre Luzech, paraissent à M. Nadal contraires à la vérité, et « qu'ils doivent se tenir en garde contre le nouveau système » que j'ai adopté. Partant de là, M. Nadal, ayant « éprouvé une vive surprise en voyant de quelle manière au commencement de mon œuvre » je me suis permis « d'écarter Luzech, sans discussion préalable, » cherche à démontrer mon erreur sur trois points caractéristiques.

J'ose espérer que la surprise de M. Nadal sera moins vive lorsque je lui aurai confessé que je me croyais et que je me crois encore suffisamment autorisé à écarter Luzech, sans discussion préalable, jusqu'à ce qu'on ait réfuté victorieusement les solides arguments au moyen desquels M. Cessac a battu en brèche les prétentions de Luzech. Y parviendra-t-on jamais ? J'en doute. En tous cas, et jusqu'à plus ample information, je persiste à croire que Luzech ne représente pas l'*Uxellodunum* des *Commentaires*.

Ces lignes pourraient, à la rigueur, suffire pour ma justification. Mais, j'irai plus loin dans mes explications, parce que la discussion ne m'a jamais effrayé, surtout lorsqu'elle s'engage avec un homme comme M. Nadal, qui me paraît doué d'un véritable talent d'écrivain et d'un caractère loyal et courtois. Aussi, j'espère que notre polémique se maintiendra toujours à cette hauteur absolument exclusive des personnalités blessantes, qui irritent les débats sans aucun profit pour l'histoire et au détriment de la moralité publique.

M. Nadal ne veut pas admettre l'objection tirée de la fontaine, objection qui « paraît dit-il, reposer sur cette croyance, que la fontaine provenait des eaux pluviales du plateau de la forteresse, » et il propose de ne « pas maintenant chercher la fontaine à l'endroit désigné par les *Commentaires*, car César en détourna le courant et le fit peut-être rentrer sous terre pour le conduire à la rivière. » C'est possible ; mais comme sur ce point essentiel M. Nadal n'en sait pas plus que moi, je garderai mon opinion, tout en respectant la sienne.

Au reste, il m'importe peu que la fontaine de Luzech ait été le produit des eaux pluviales du plateau, ou de courants d'eau souterrains. Seulement, comme MM. le général Creuly et Jacobs ont trouvé dans « un suintement d'eau les traces qui semblent rappeler cette fontaine, » et que, d'autre part, ils représentent le monticule de Luzech comme le résultat probable « d'un soulèvement particulier propre à la péninsule, » j'ai écrit et je maintiens que, dans les conditions géologiques où, de l'aveu même de MM. le général Creuly et Jacobs, se trouve la Pistoule, elle n'a jamais été et ne sera probablement jamais dotée d'une source d'eau naturelle suffisante pour abreuver une quantité d'hommes et de bestiaux comme celle qui peuplait *Uxellodunum* assiégé par les Romains.

Je ne demande pas mieux qu'à voir d'une autre manière sur ce point ; mais j'avertis M. Nadal qu'il ne parviendra pas à me convertir en invoquant simplement l'existence problématique des cours d'eau souterrains, et en appuyant ses assertions sur la théorie des siphons, théorie si commode qu'elle se prêterait, sans difficulté, à démontrer l'existence possible d'une fontaine sur le faite des tours Notre-Dame.

J'ajoute que M. Nadal a pris le bon parti en disant que César fit peut-être rentrer sous terre le cours d'eau qui alimentait la fontaine. Il est clair que si les fouilles de Luzech n'amènent pas la découverte des traces évidentes de cette fontaine, il restera toujours la ressource de dire qu'elle a disparu. Je laisse à la conscience de M. Nadal l'appréciation de cet argument négatif et désespérant.

J'ai écrit que la Pistoule est, à la rigueur, complètement entourée par une vallée, puisqu'il a suffi

d'un canal de quelques mètres de profondeur, pratiqué à ciel ouvert, perpendiculairement à la hauteur de l'isthme, pour mettre en communication les deux extrémités du lacet dans lequel la rivière du Lot enveloppe la presqu'île de Luzech, et que ce point ne satisfait pas à la donnée des *Commentaires*, qui portent qu'*Uxellodunum* était presque, mais non pas complètement entouré par une vallée. M. Nadal ne conteste pas l'exactitude du fait que j'invoque, dans l'état présent des lieux ; au contraire, car il écrit : « Le voyageur, qui traverse rapidement la place de Luzech, en cotoyant le canal, peut croire d'abord que l'isthme, qu'il parcourt, a été toujours une vallée. » Il paraît seulement qu'en examinant tant soit peu les lieux et en prenant des informations, l'on apprend tout le contraire.

« Avant, dit M. Nadal, la construction du canal, qui n'existait pas, il y a trente ans, cette place de Luzech, aujourd'hui aplatie, ces quais, ces routes qui encadrent la ville, tout cela n'était qu'une montagne, hérissée d'affreux escarpements, qui ne permettaient que difficilement d'aboutir à la rivière. L'isthme n'était que le prolongement un peu abaissé de la grande montagne de Luzech, dont le Lot baigne les pieds. La place, le canal, les quais, les maisons qui les bordent, tout a été conquis sur les rochers de la montagne. Il est donc de toute évidence que cet isthme n'était pas une vallée ; et, dès-lors, cette deuxième objection, reposant sur une assertion erronée, se trouve sans valeur. »

Eh bien ! soit, répondrai-je à M. Nadal. Je confesse que je me suis trompé ; que l'isthme de Luzech était, à l'époque du siège d'*Uxellodunum*, plus élevé qu'il ne l'est aujourd'hui, et n'était pas une vallée. Je me souviendrai de mon aveu ; mais je vous en conjure, à votre tour, n'allez pas l'oublier au moment où vous serez obligé d'édifier sur le sol de cet isthme, qui ne peut plus être « que le prolongement un peu abaissé de la grande montagne de Luzech ; » une tour de dix étages, assise sur une levée de près de trois mètres de hauteur, construite sur un massif dont les mesures ne sont pas déterminées, mais que les Romains n'élèveront qu'à force de travail et au milieu d'une lutte continuelle *magno cum labore et continua dimicatione*. N'oubliez pas, surtout, que cette tour était assez haute, non pas pour égaler les murailles de l'oppidum (ce qui était impossible), mais pour dépasser le terre-plein de la fontaine. *Non quidem que manibus aquaretur (id enim nullis operibus effici poterat) sed que superaret fontis fastigium*. Souvenez-vous, enfin, que vous placez vous-même la fontaine à mi-pente du monticule ; et tirez vos conclusions. Je vous attends là.

« Cherchant enfin, dit M. Nadal, une dernière objection, M. Bertrand ose avouer que les asséséants étaient assez nombreux, pour pratiquer, à la place où l'on voit aujourd'hui le canal de Luzech, un canal même plus considérable, au moyen duquel il devenait facile de mettre à sec le lit primitif de la rivière. Il en conclut que la topographie de Luzech se trouve ainsi en opposition avec le texte des *Commentaires*, qui affirme l'impossibilité de changer au-dessus d'*Uxellodunum*, le cours de la rivière par des fossés au-dessous de son niveau. »

Je n'ai pas examiné s'il était avantageux ou désavantageux pour César de détourner le cours du Lot. Les *Commentaires* portent formellement que cette rivière n'était dérivable en aucun point de son cours *nullam in partem*. Or, je trouve à Luzech un point qui se prête à la dérivation ; et je conclus de là qu'il est inexact de dire qu'à Luzech le Lot ne peut pas être dérivé. M. Nadal est d'un avis contraire, et, à l'appui de son sentiment, il invoque la force du courant des eaux, qui s'oppose au changement subit de la direction de la rivière de manière à former un angle droit. Je ferai remarquer d'abord que, dans mon texte, il n'est nullement question d'angle droit, ni de la force du courant des eaux. J'ai pris le Lot comme aurait dû le prendre M. Nadal, c'est-à-dire tel que l'ont fait, pour cette époque, les membres de la commission de la topographie des Gaules, dont voici les paroles : « Le Lot n'avait pas alors la physionomie que lui constituent de nos jours les barrages qui retiennent ses eaux, à peu près de kilomètre en kilomètre, depuis Cahors jusqu'à Luzech. Il est unanimement reconnu que le siège se fit aux mois de septembre et d'octobre ; or, c'est l'époque des basses eaux, et des habitants de Luzech nous ont dit que, quand les écluses étaient levées et que la rivière était abandonnée à elle-même, il n'y avait pas en automne trois pieds d'eau au milieu de ce large lit. » Vous entendez, trois pieds d'eau dans un large lit ! Ces trois pieds d'eau dans un large lit sont loin de l'état actuel, qui paraît avoir servi de base à l'opinion de M. Nadal, oubliant qu'en ce qui touche l'isthme il me refuse le droit de conclure de ce qui existe à ce qui a existé.

Au surplus, il est évident que la commission topographique des Gaules et M. Nadal tendent au même but par des moyens différents et parfois contradictoires. Ainsi, la commission topographique des Gaules reconnaît les traces de la fontaine ; M. Nadal, au contraire, prétend que cette fontaine a peut-être disparu parce que César fit rentrer sous terre, pour le conduire à la rivière, le courant qui l'alimentait. La commission topographique des Gaules parle de trois pieds d'eau au milieu d'un large lit ; M. Nadal parle de la force du courant. Ne pourrai-je pas renvoyer à M. Nadal l'apostrophe malencontreuse par laquelle il espère jeter de la défaveur sur la cause que je défends parce que je ne pense pas en tout point exactement comme les partisans du Puy-d'Ussolud ? Ne pourrais-je pas m'écrier à mon tour : « Mais que va dire maintenant le public, en voyant la division pénétrer dans le camp même de nos adversaires ? »

M. Nadal déclare qu'il ne veut pas « aujourd'hui entrer dans une discussion sérieuse et détaillée des textes, pour chercher à démontrer que, d'après le sens naturel et grammatical des mots et des phrases, la manière nouvelle de traduire qu'on propose ne lui paraît pas admissible. » Soit, j'attendrai.

Il se contente, « pour le moment, de faire remarquer aux lecteurs qu'ils doivent naturellement se tenir en garde contre un système d'interprétation qui combat les traducteurs et les commentateurs des siècles passés et que n'avaient pas cru devoir proposer les anciens défenseurs du Puy-d'Ussolud pour y fixer l'emplacement d'*Uxellodunum*. » J'ai la faiblesse de ne pas croire aux oracles et j'aurai la franchise d'avouer que le public m'offenserait en acceptant mes paroles comme des articles de foi. Je suis partisan de la liberté de penser et de discuter, et j'ai l'habitude de passer au creuset de mon appréciation

personnelle les opinions qui m'arrivent toutes faites. Nous ne sommes plus au temps où Gallée était contraint de confesser que la vérité n'était qu'un mensonge, où les croyances générales étaient imposées aux hommes par arrêt du parlement. Je ne me sens pas disposé, pour ma part, à m'incliner avec humilité et sans examen devant les élocubrations des traducteurs et commentateurs des siècles passés. Quant aux savants de notre époque, je croirais les offenser grossièrement en proclamant leur infailibilité.

M. Nadal constate, sans le démontrer, que, pour les besoins de ma cause, je suis obligé de temps en temps d'entrer dans la sphère des probabilités et des conjectures, ce qui ne saurait, dit-il, produire une autorité et une certitude historique. Pour répondre, à ce sujet, je suis forcé d'attendre une assertion plus précise ; mais s'il m'est arrivé d'entrer dans la sphère des probabilités et des conjectures, M. Nadal n'a pas attendu que la porte fût refermée pour s'y précipiter sur mes pas. Car rien ne paraît plus problématique et plus conjectural que ce qu'il dit de la fontaine, des courants souterrains, des lois mystérieuses (c'est-à-dire plus que problématiques) de l'hydroscopie etc.

Je ne saurais approuver complètement M. Nadal lorsqu'il dit que « les divers traits caractéristiques de la topographie d'*Uxellodunum* et du récit du siège de cet oppidum, tels qu'ils sont imposés par le texte historique d'Hirtius, interprété dans son sens naturel et véritable, s'appliquent bien, dans leurs éléments essentiels, à la presqu'île de Luzech et aux lieux environnants, tandis que, pour les appliquer aux localités rivales, il faut s'écarter de temps à autre de la signification naturelle de quelques parties fondamentales du récit de l'historien latin, et se jeter dans le système des probabilités et des conjectures. » Ceci est tout simplement l'énonciation d'un théorème à démontrer, au moins dans la seconde partie ; car, pour la première, M. Cessac a prouvé de la façon la plus claire que la plupart des traits caractéristiques de la topographie d'*Uxellodunum* et du récit du siège de cet oppidum ne peuvent pas s'appliquer à la presqu'île de Luzech et aux lieux environnants. Il faut donc que M. Nadal se résigne à réfuter d'abord les assertions de M. Cessac, après quoi, je me mets complètement à sa disposition pour lui démontrer qu'il n'est pas besoin de s'écarter de la signification naturelle de quelques parties fondamentales du récit de l'historien latin, et de se jeter dans le système des probabilités et des conjectures, pour retrouver dans le Puy-d'Ussolud les divers traits caractéristiques de la topographie d'*Uxellodunum* et du récit du siège de cet oppidum, tels qu'ils sont imposés par le texte d'Hirtius.

Quelques fouilles qui viennent d'être faites, à mes frais, au Puy-d'Ussolud, ont produit des résultats de nature à me convaincre que je suis dans la bonne voie. Toutefois, si l'on me prouve que je suis dans l'erreur je me soumetts d'avance, n'ayant aucun intérêt personnel à ce que l'*Uxellodunum* des *Commentaires* soit à Puy-d'Ussolud plutôt qu'à Luzech ou à Capdenac.

Sur ce, je vous prie, cher Monsieur Layton, d'agréer l'assurance de mon estime et de ma parfaite considération.

M. BERTRANDY,
Inspecteur général des archives.

PROJET DE LOI

SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Voici les dispositions principales du projet de loi sur l'instruction primaire, qui vient d'être présenté au Corps Législatif et qui, nous l'espérons, sera voté dans la présente session.

Art. 1^{er}. — Toute commune qui veut entretenir une ou plusieurs écoles entièrement gratuites peut, en sus de ses ressources propres, affecter à cet entretien trois centimes additionnels. En cas d'insuffisance, une subvention peut être accordée sur les fonds départementaux ou sur les fonds de l'État.

Art. 2. — Dans les communes où la gratuité est établie, le traitement des instituteurs et des institutrices publiques se compose : 1^o D'un traitement fixe de 200 francs ; 2^o d'un traitement éventuel calculé à raison du nombre d'élèves présents, d'après un taux déterminé, chaque année, par le préfet, sur l'avis du Conseil départemental et du conseil municipal ; 3^o d'un supplément accordé à tous les instituteurs et institutrices dont le traitement fixe joint au produit de l'éventuel, n'atteint pas les minima déterminés par la loi de 1850 et par le décret du 19 avril 1862, et pour les institutrices, les minima déterminés ci-après :

Pour les instituteurs et institutrices en exercice dans ces communes au moment de la promulgation de la présente loi, le traitement ne pourra être inférieur à la moyenne de leurs émoluments pendant les trois dernières années.

Art. 3. — Une délibération du conseil municipal pourra créer une caisse des Ecoles destinée à encourager et à faciliter la fréquentation de l'école par des récompenses aux élèves assidus, et par ses secours aux élèves indigents.

Art. 7. — Les éléments de l'histoire et de la géographie de la France sont ajoutés aux matières comprises dans la première partie de l'art. 23 de la loi du 15 mars 1850.

Art. 8. — Toute commune de 500 habitants et au-dessus est tenue d'avoir au moins une école publique de filles, si elle n'en est pas dispensée par le conseil départemental. Dans toute école mixte, une femme désignée par le préfet peut être chargée de diriger les travaux à l'aiguille des filles son traitement est fixé par le préfet.

Art. 11. — Les institutrices communales sont divisées en deux classes. Le traitement de la première classe ne peut être inférieur à

500 francs, et celui de la seconde classe à 400 francs.

Art. 12. — Les instituteurs adjoints sont divisés en deux classes. Le traitement de la 1^{re} classe ne peut être inférieur à 500 francs, et celui de la seconde à 400 francs.

Vins et Spiritueux.

Paris, 28 mai.

Les 3/6 du Nord ont accusé une tendance un peu plus calme; les livraisons de mois ont circulé en abondance et la consommation, qui se plaignait de ne pas avoir de marchandises, n'a pas pu arrêter le disponible; malgré les quelques achats qu'elle a essayés de faire. Le disponible est à 53 fr.; le courant de mois 53.; juin 53.; juillet et août 54-50, les 4 derniers 55 à 55-50, les 4 premiers 55-50 à 56 fr. l'hect. à 90 degrés; les 3/6 du Midi sont fermes de 80 à 81 fr. pour le disponible à 85 degrés. Le tout à l'hect. en entrepôt.

Les eaux-de-vie à l'entrepôt du quai Saint-Bernard sont fermes, mais les affaires sont peu actives, bien que la saison approche où la consommation va se développer avec la préparation des fruits verts.

Les Montpellier valent 60 fr.; les Marmande 60 à 65 fr.; les Armagnac de 70 à 85 fr.; les Saintonge de 75 à 85 fr.; les Cognac nouveaux de 125 à 135 fr., le tout à l'hect.

Sur les marchés de production il y a calme plat, c'est du moins ce qu'on nous signale d'Angoulême à la Rochelle.

Les vins nouveaux ont toujours une vente courante déterminée par les besoins de la consommation, et plus particulièrement par la facilité qu'il y a dans les choix. Les arrivages sont toujours réguliers et n'ont rien perdu de leur importance.

Les chances de gelées sont heureusement passées pour tous les vignobles; le fruit est

très-abondant partout, et, si la floraison à la chance de s'effectuer dans de bonnes conditions, on pourra compter sur une très-abondante vendange. L'oidium sévit à la vérité, mais la maladie, combattue énergiquement par le soufrage, n'est plus aussi redoutable qu'elle était il y a huit ou dix ans.

La tonnellerie travaille activement; on ramasse déjà les tonneaux vides dans les grands centres de consommation; ils se paient un bon prix.

Bibliographie.

L'ANNÉE LITTÉRAIRE ET DRAMATIQUE, par M. G. Vapereau (7^e année), 1 vol. in-18 Jésus de 439 pages. Prix, 3 fr. 50 c. — Chaque année se vend séparément. — Librairie Hachette.

Dans tous les temps, les amis des lettres ont désiré voir quelque esprit supérieur aux querelles d'écoles ou de coteries, capable de larguer dans les vues d'ensemble et de pénétration dans les détails, en même temps versé dans l'érudition et sensible aux délicatesses de l'art, embrasser l'ensemble des productions littéraires d'une époque et en donner, avec l'indication, précise, l'analyse et la critique.

Ce but est atteint de nos jours par le savant auteur du *Dictionnaire des contemporains*, M. G. Vapereau. Voilà sept ans qu'il réunit dans un volume d'un format élégant et commode, et d'un prix modéré, le résumé des travaux que produit, chaque année, la France dans les domaines de la poésie, du théâtre, du roman, de la critique, de l'histoire, de la géographie, de la philologie, et dans cet autre domaine si vaste des sciences morales et politiques, qui comprend les questions philosophiques, religieuses et sociales.

A l'indépendance et à l'impartialité M. Vapereau unit l'amour des lettres, et un goût épuré des beautés et des élégances de la forme;

mais surtout il excelle à pénétrer au dedans de l'enveloppe extérieure du style, à toucher le fond des idées, à les analyser, à les disséquer à jeter ce large coup-d'œil qui embrasse le, détails et l'ensemble, qui juge la solidité ou la faiblesse des principes, la justesse ou la fausseté des déductions, et poursuit les résultats moraux d'un livre sur l'individu et sur la société. Chaque œuvre vient tour à tour passer à ce creuset et s'adapter au plan que s'est tracé l'auteur; leur réunion forme un faisceau lumineux qui éclaire le mouvement de notre histoire littéraire, les tendances de notre esprit philosophique et la hauteur de notre sens moral.

On se fait d'ordinaire, d'après l'apparition des livres, dont on ne connaît qu'une partie, une idée bien peu exacte de la littérature française contemporaine. On n'en voit pas assez les tendances; on n'apprécie pas la somme réelle de talent qui se dépense dans la variété des œuvres. Le tableau resserré et complet qu'en trace M. Vapereau, est donc pour le public, si nombreux maintenant, qui s'intéresse aux lettres, d'une incontestable utilité. Clair, agréable, intéressant et profond, il plaît, il instruit, il fait penser.

C'était une heureuse idée de l'entreprendre; il était difficile de l'exécuter; il était plus difficile encore de le poursuivre d'année en année. La courageuse persévérance de l'auteur mérite des remerciements sincères, autant que sa réussite dans l'exécution mérite des éloges. Pour nous qui vivons de la vie littéraire, nous avouons que cet ouvrage nous a été une bonne fortune et qu'il est entré dans nos habitudes de le consulter. Nous ne comprenons pas qu'il n'eût pas sa place dans toute bibliothèque d'homme de goût, et nous sommes convaincus que tôt ou tard il entrera nécessairement dans toute bibliothèque publique.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans fait

connaître à tous intéressés qu'elle vient d'acquérir de M. Labrunie-Laprade, juge de paix, à Mariel, deux parcelles de Prés; l'un appelé Prés Grand; l'autre, Prés du Seigneur, moyennant la somme de 582 fr.

Etude de M^e DAMBERT, avoué à Gourdon.
Vente de biens de Mineurs.

Le 2 juillet 1865, à midi, au lieu de Poudage commune de St-Denis, il sera procédé, à la requête de Marie Borie, veuve Issartie, à l'adjudication des Immeubles ci-après désignés, provenant de la succession de feu Jean Issartie, son mari.

- 1^o Un Pré, situé au-dessous de Sougou, commune de Strenquels;
 - 2^o Un Bois taillis et une Vigne au lieu de Bonnard;
 - 3^o Un Bois taillis châtaigner, dépendant du domaine de Lapoujade;
 - 4^o Trois hectares de terre labourable et bois taillis chêne et futaie, au même lieu;
 - 5^o Et quatre hectares de bois de chêne et châtaigner au même lieu.
- Ces immeubles ont été divisés en neuf lots.

Etude de M^e HÉBRARD, avoué à Gourdon.
Vente sur Saisie Immobilière.

Le 27 juin 1865, à onze heures du matin, au Palais de Justice de Gourdon, il sera procédé à la requête de Marie Valet, de Léobard, à l'adjudication des biens immeubles saisis au préjudice de Jean Fontalbes, et d'Emilie Passesfond.

- Ces immeubles consistent en :
- 1^o Une Vigne à Lourdial, section A, n^{os} 148 et 149;
 - 2^o Un Bois chêne appelé Les Rayssés, A, 38;
 - 3^o Un autre Bois chêne, appelé Lacoste, A, 517;
 - 4^o Une Terre labourable à Lacoste, A, 518.
- Les enchères seront ouvertes sur la somme de 400 francs.
(Pour voir les trois annonces entières, s'en rapporter au Gourdonnais, du 1^{er} juin courant.)

BULLETIN FINANCIER.
BOURSE DE PARIS.

3 juin.

au comptant :			
4 pour 100.....	67 20	»	»
3 1/2 pour 100.....	95 90	»	40

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

ETUDE DE M^e CH. BESSE DE LAROMIGUIÈRE, AVOUÉ, PRÈS LE TRIBUNAL CIVIL DE CAHORS.

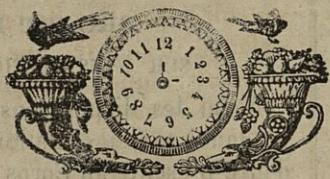
A vendre sur saisie immobilière, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, le 24 juin 1865, à 11 heures du matin, LE BEAU DOMAINE DU VAYSSAYRE,

Situé dans les communes de Montcabrié et de Duravel, consistant en maison d'habitation et d'exploitation, moulins, prés, bois, vignes, terres labourables, d'une contenance totale de vingt-trois hectares environ. Mise à prix : dix mille francs.

Pour tous les renseignements, s'adresser à M. Ch. Besse de Laromiguière, avoué, poursuivant la vente, ou à M. Prayssat, notaire, à Duravel.

Ch. Besse de Laromiguière.

HORLOGERIE POUR TOUR ET CLOCHER



BALDY, Père et Fils

Fabricants à SALVIAC (Lot). — Brevetés s. g. d. g.

MM. BALDY, père et fils, préviennent les communes, que, comme par le passé, ils fourniront à celles qui voudront bien leur accorder leur confiance des horloges pour usine, tour et clocher, sonnant les heures, demies, quarts, selon leur choix, ainsi que la retraite, angélus, etc., si l'on désire.

Ils se chargeront aussi de toutes les réparations concernant cet art, ainsi que de faire sonner la retraite aux horloges déjà placées.

La modicité de leurs prix, la garantie de leurs travaux, le grand nombre d'horloges par eux fournies ou réparées dans divers départements, et le crédit qu'ils peuvent accorder, leur sont un sûr garant de la confiance qu'ils sollicitent.

Spécialité de Toiles et de Blanc.

C. BERGER

Rue de la Mairie, à Cahors.

Pour faciliter l'écoulement d'une grande quantité de marchandises provenant de l'acquisition du fonds du sieur Maurel, M. BERGER vend à 30 pour 100 au-dessous du cours ordinaire.

BAUME SABATIÉ

ANTI-RHUMATISMAL-ERADICATIF.

L'efficacité de ce spécifique reconnue incontestable par l'Académie Impériale de Médecine guérit sans retour les **rhumatismes gouteux, aigus ou chroniques Névralgies, la sciatique** et toutes sortes de douleurs.

On garantit à forfait la guérison des malades perclus. Voir M. Sabatié pendant son séjour à Cahors, rue de la préfecture, ancienne maison Lapergue, où il vient établir la réputation et le dépôt de son baume, connu par ses cures extraordinaires obtenues dans les villes de Toulouse, Carcassonne, Perpignan, Montpellier, Nîmes, Rodez, Montauban, etc., etc.

Ce spécifique est donné gratuitement aux indigents.

BAYLES J^{ne}, rue de la Liberté, à Cahors

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserves en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris; Verres de rechange pour presbyte et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnon, Pince-nez, Facès à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liquides en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Equerres, Niveaux-d'eau et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaines d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Épreuyes, Groupes et Paysages, etc., etc.

A VENDRE

Tilbury à deux roues et à quatre roues, Jardinière et voiture en tout genre neuves et d'occasion, à des prix très-modérés. S'adresser au sieur Cantarel, fils, carrossier, faubourg Labarre.



POUDRES ET PASTILLES

AMÉRICAINES

du docteur

PATERSON

de New-York (Etats-Unis), toniques, digestives, stomachiques, anti-nerveuses. — La lancette de Londres (24 août 1858), la Gazette des hôpitaux, etc., etc., ont signalé leur supériorité pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, spasmes nerveux, digestions laborieuses, gastrites, gastralgies, etc. Prospectus en plusieurs langues. — Exiger la signature de FAYARD, de Lyon, seul propriétaire. — Dépôts principaux : New-York, ph. FOGERA; Londres, ph. WILCOX et Cie, Oxford Street, 336, Paris, ph., rue Palestro, 29; — à Cahors, VINEL, pharmacien.

LEPETIT J^{ne}

Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES | CRISTAUX
COMESTIBLES | PORCELAINES

LAMPES ET HUILE DE PÉTROLE

A VENDRE

Voitures à deux et à quatre roues, en tout genres, à un grand rabais, grand assortiment d'articles de sellerie, carrosserie et harnais.

S'adresser à M. Séval, carrossier, hôtel des Ambassadeurs. Cahors.

Hôtel du Golfe

Admirablement situé, près la station du golfe Juan, à dix minutes de Cannes, à une demi-heure de Nice, abrité du mistral et entouré d'un immense jardin d'orangers. — Vue des Alpes-Maritimes plage de toute beauté, baignade de mer, table d'hôte à des prix modérés, salon de lecture.

Ouverture le 15 juin.

L'hôtel est tenu par M. Gineu, ancien directeur de l'hôtel des Colonies, à Marseille.

Portraits au Pastel

Faits d'après nature et sur photographies.

A cause des chaleurs, M. L. MAGUÈS commence ses séances à 8 h. du matin. Atelier, maison Bergerol, pharmacien, Boulevard Nord, à Cahors.

Joli MAGASIN à louer

Situé sur les Boulevards, Galerie Audouy. — Maison Bourges.

Ce Magasin conviendrait parfaitement à un Bijoutier, Chapelier, Pâtissier, M^d de nouveautés, Modiste, Tapissier, Mercier, Epicier, Bureau, et même, à la rigueur, à un Coiffeur.

Bail à volonté. — Facilité pour le paiement.

S'adresser, pour la location, à M. Bourges, libraire, ou à M. Rozières, coiffeur.

PHOSPHATE DE FER

De LERAS, pharmacien, docteur en sciences

Sous 4 formes différentes : EAU, SIROP, DRAGÉES, PASTILLES.

Il existe peu de médicaments ferrugineux aussi remarquables que le PHOSPHATE DE FER DE LERAS; aussi toutes les sommités médicales du monde entier l'ont-elles adopté avec empressement comme supérieur à la plupart des ferrugineux connus. Les PALES COULEURS, les MAUX D'ESTOMAC, les DIGESTIONS PÉNIBLES, l'ANÉMIE ou LANGUEUR et DÉBILITÉ GÉNÉRALES, les CONVALESCENCES DIFFICILES, l'ÂGE CRITIQUE, les PERTES BLANCHES, l'IRRÉGULARITÉ DE LA MENSTRUATION chez les dames et surtout les jeunes filles délicates ou lentes à se développer, l'APPAUVRISSEMENT DU SANG résultant du travail ou des excès; le LYMPHATISME, l'ÉPUISEMENT à la suite d'hémorragies sont rapidement guéris ou modifiés par cet excellent composé, qui rend au corps les éléments des os et du sang, altérés ou perdus par la maladie. Le PHOSPHATE DE FER DE LERAS est digéré avec la plus grande facilité, convient surtout aux estomacs susceptibles, ne provoque jamais de constipation comme la plupart des ferrugineux et ne noircit ni la bouche, ni les dents. **Dépôt à la pharmacie, 7, rue de la Feuillade, près la Banque.** En province et à l'étranger dans toutes les pharmacies.

CONFECTION DE PARIS.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

La Régisse sanguinée

Guérit les RHUMES, GASTRITES, GRAMMÉES

Depôts : à Cahors, ch. VINEL; à Saint-Céré, LAFON; à Cahors, CAMBORNAT; à Puy-Lévy, DELBREIL; à Cahors, LAFON-BESSIÈRE, ph.; à Gourdon, CABANES dil.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.